

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 50595

Numéro SIREN : 492 401 187

Nom ou dénomination : POCLAIN

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 2828





POCLAIN SAS

Comptes annuels

Société par actions simplifiée au capital de 38 018 760 euros

RCS COMPIEGNE B 492 401 187

Siège social :
Route de Compiègne
60410 VERBERIE

Tél. : + 33 (0)3 44 40 77 77
Fax : + 33 (0)3 44 40 77 99

www.poclain-hydraulics.com

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	105 449 409	51 314 492	54 134 917	53 302 278
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	130
ACTIF IMMOBILISE	105 449 509	51 314 492	54 135 017	53 302 408
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 179		1 179	1 179
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	366 876		366 876	309 310
Autres créances	31 901 201	978	31 900 223	22 503 190
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	41 682		41 682	37 970
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 989		11 989	10 072
ACTIF CIRCULANT	32 322 928	978	32 321 950	22 861 721
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	137 772 437	51 315 470	86 456 967	76 164 129

Bilan - Passif

Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé :	38 018 760)	38 018 760	38 018 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		3 801 876	3 801 876
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		27 071 707	20 809 311
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		9 326 108	6 262 396
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		78 218 451	68 892 343
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		2 367 856	960 997
Provisions pour charges		108 404	98 603
PROVISIONS		2 476 260	1 059 600
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			117
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		147 260	179 421
Dettes fiscales et sociales		879 590	733 485
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		4 735 406	5 299 163
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		5 762 256	6 212 186
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		86 456 967	76 164 129

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 320 066	94 000	1 414 066	1 394 748
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 320 066	94 000	1 414 066	1 394 748
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10	26
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 414 076	1 394 774
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			661 448	916 670
Impôts, taxes et versements assimilés			87 146	86 034
Salaires et traitements			563 100	269 860
Charges sociales			310 410	174 098
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			9 801	6 629
Autres charges			215 515	291 493
CHARGES D'EXPLOITATION			1 847 420	1 744 785
RESULTAT D'EXPLOITATION			-433 344	-350 011
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15 222 680	17 506 082
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			35 832	15 854
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			408 792	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			15 667 304	17 521 936
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			7 383 012	13 780 551
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			7 383 012	13 780 551
RESULTAT FINANCIER			8 284 292	3 741 385
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			7 850 948	3 391 374

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		20
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		20
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 475 160	-2 871 002
TOTAL DES PRODUITS	17 081 380	18 916 730
TOTAL DES CHARGES	7 755 272	12 654 334
BENEFICE OU PERTE	9 326 108	6 262 396

ANNEXE LEGALE

La présente annexe, qui fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, a été préparée par les soins de la société et arrêtée par le Président en date du 30 mars 2021.

1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1- Augmentation en numéraire du capital social de POCLAIN POWERTRAIN SAS, pour un montant de 2 700 000 euros le 11 décembre 2020.

2- Augmentation en numéraire du capital social de POCLAIN TECHNICAST SAS, pour un montant de 3 700 000 euros le 11 décembre 2020.

3- La forte contraction de l'activité, amorcée au deuxième semestre de 2019, s'est poursuivie et accentuée en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire mondiale, aboutissant à une baisse du chiffre d'affaires.

Afin de faire face à cette crise sanitaire, la société a mis en œuvre des mesures exceptionnelles et temporaires comme la fermeture de site ainsi que la baisse du temps de travail pendant quelques mois par le recours au chômage partiel et à la mise en place d'un accord de réduction du temps de travail.

2 PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général approuvé par l'arrêté du 27 Avril 1982 et en conformité avec la loi du 30 Avril 1983 et le décret du 29 Novembre 1983. Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et du Conseil National des Commissaires aux Comptes, ainsi que des autres principes comptables généralement admis. (Code du commerce - Articles L123-13, L123-14 et L123-17 / Décret n° 83-1020 du 29/11/83 - Articles 7-21-24 début, 24-1° - 24-2° et 24-3° / Règlement ANC n° 2014-03, ANC n° 2015-06 et ANC 2016-07). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Participations

- Les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition.
- Dans le cas où la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour la différence.
- La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères : quote-part de situation nette, budget d'exploitation prévisionnel, valeur d'utilité.

2.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement détectées.

2.3 Engagements de retraite

Les engagements de POCLAIN SAS en matière de retraite sont provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits en cours d'accumulation par les salariés à la date du bilan d'un exercice donné (méthode prospective).

L'évaluation actuarielle a été calculée sur la base des engagements au 31 décembre 2020 en intégrant :

- les droits régissant les IFC issus de la Convention Collective de la métallurgie;
- une hypothèse de départ volontaire à la retraite variant entre 62 et 65 ans selon le statut du personnel (cadre ou non cadre) ;
- un taux de turn-over variant selon l'âge et le statut du salarié (Cadre ou Non Cadre) ;
- un taux de capitalisation et d'actualisation de 0.70% l'an au 31 décembre 2020.

L'évaluation des engagements de retraite a été effectuée, sur l'exercice 2020, avec un taux de turn-over incluant les seules prévisions de démissions, à l'exclusion des licenciements et ruptures conventionnelles.

Le Groupe POCLAIN a adhéré le 27 décembre 2010 à un contrat d'assurance de Groupe auprès des Assurances Banque Populaire Vie, lui déléguant le soin de verser les Indemnités de Fin de Carrière déterminées conformément à la Convention Collective de la Métallurgie. La cotisation versée par le Groupe POCLAIN à la Compagnie d'Assurances représente un montant total, à l'origine du contrat, de 1 500 000 euros ainsi réparti entre les différentes sociétés parties prenantes :

- 65 000 euros au titre de POCLAIN SAS,
- 1 435 000 euros au titre de Poclain Hydraulics Industrie SAS (dont 481 765 euros provenant de Poclain Hydraulics Opérations Verberie SAS, et 35 000 euros provenant de Poclain Hydraulics France SAS).

La valeur actualisée au 31/12/2020 des cotisations versées vient en déduction de la provision constituée selon la méthode ci-dessus décrite.

2.4 Avantages au personnel

Accord d'intéressement

Un contrat d'intéressement au profit du personnel de l'UES (Unité Economique et Sociale) et de POCLAIN SAS a été conclu le 28 juin 2013, applicable pour les années 2013, 2014 et 2015 avec tacite reconduction.

Sur l'exercice 2020, aucune dotation pour intéressement a été constatée chez POCLAIN SAS. Sur l'exercice 2019, aucune dotation pour intéressement n'avait été constaté chez POCLAIN SAS.

Accord de participation

Un accord de participation aux résultats de l'entreprise a été conclu avec les partenaires sociaux en date du 30 juin 1998, modifié par un avenant le 20 avril 1999.

Sur l'exercice 2020, aucune dotation pour participation des salariés a été constatée chez POCLAIN SAS.

2.5 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur les risques divers (litiges, contentieux) estimés en fonction de notre connaissance des dossiers à la clôture de l'exercice ainsi que sur les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité repose sur les prévisions d'activité des années à venir.

2.6 Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes de présentation et d'évaluation sont demeurées inchangées par rapport à celles retenues pour l'exercice précédent.

3 INTEGRATION FISCALE

POCLAIN SAS a opté pour le régime fiscal des groupes tel que prévu par les articles 233 A à Q du Code Général des Impôts.

La Société POCLAIN SAS est la tête de ce groupe depuis le 1er janvier 2007.

Chaque entité entrant dans le périmètre d'intégration fiscale supporte la même charge d'impôt que si elle n'avait pas été intégrée. Les dettes et créances d'impôt nées dans le cadre de l'intégration fiscale sont reconnues respectivement comme un passif ou un actif envers la tête de groupe.

Sortie du périmètre d'intégration en 2020 les sociétés POCLAIN HYDRAULICS France et POCLAIN HYDRAULICS Operations Verberie suite à la fusion-absorption par la société POCLAIN HYDRAULICS Industrie en décembre 2020.

Les entités entrant dans le périmètre d'intégration sont les suivantes :

Tête de groupe fiscal :

POCLAIN SAS

Filiales intégrées :

POCLAIN HYDRAULICS SAS

POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS

SMP SAS

POCLAIN VEHICULES SAS

POCLAIN POWERTRAIN SAS

POCLAIN TECHNICAST SAS

4 NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à un montant net de 54 135 017 euros et correspondent :

- à la participation dans POCLAIN HYDRAULICS SAS pour une valeur brute de 51 915 832 euros, à celle dans POCLAIN POWERTRAIN SAS pour 28 825 000 euros, à celle dans POCLAIN VEHICULES SAS pour 6 100 000 euros, à celle de POCLAIN TECHNICAST SAS pour 18 577 566 euros et à celle de POCLAIN Marketing et Services pour 31 000 euros, à celle POCLAIN POWERTRAIN INDIA pour 10 euros.
- une provision pour dépréciation sur titres pour un montant de 51 314 492 euros constituée pour :
 - POCLAIN POWERTRAIN SAS de 16 592 773 euros dont 4 227 674 euros dotés en 2020 ;
 - TECHNICAST SAS de 16 592 773 euros dont 1 748 479 euros dotés en 2020 ;
 - POCLAIN VEHICULES SAS de 6 100 001 euros. Pas de dotation en 2020 ;
- aux dépôts et cautions pour un montant de 100 euros. Diminution de 30 euros sur l'exercice 2020.

4.2 Créances

Le poste clients, d'un montant de 366 876 euros, correspond aux factures émises en décembre liées à la convention d'assistance et de prestations groupe conclue à l'origine en janvier 2007 avec POCLAIN HYDRAULICS SAS et PH CORPORATE SAS et modifiée par avenant du 1er janvier 2010 en vue de tenir compte du remplacement de PH CORPORATE SAS par POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS.

Les autres créances, d'un montant net de 31 901 201 euros, sont constituées essentiellement :

- de créances de TVA pour 17 926 euros ;
- de créances de compte courant avec la Poclairn Hydraulics SAS pour 14 445 283 euros ;
- de créances fiscales représentant essentiellement
 - Les crédits d'impôts recherche des années 2017 à 2019 pour un montant de 12 315 641 euros et pour l'exercice 2020 un montant de 3 406 813 euros ;
 - Les crédits d'impôts compétitivité emploi des années 2017 et 2018 pour un montant de 1 192 821 euros ;
 - Les crédits d'impôts mécénat de l'année 2019 pour un montant de 17 178 euros et pour l'exercice 2020 un montant de 34 664 euros ;
 - Le crédit d'impôt famille de l'exercice 2020 pour un montant de 65 883 euros ;
 - Les retenues à la source de l'exercice 2020 pour 398 891 euros.

4.3 Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comportent :

- Disponibilités en banque pour 41 682 euros.

4.4 Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance de 11 989 euros concernent pour 638 euros la cotisation IFA pour 2021 ; pour 11 351 euros de fournisseurs divers.

4.5 Capitaux propres

Ils s'établissent au 31 décembre 2020 à 78 218 451 euros et comprennent:

- le capital social : 38 018 760 euros
- la réserve légale 3 801 876 euros
- le report à nouveau : 27 071 707 euros
- le résultat de l'exercice (bénéfice) : 9 326 108 euros.

4.6 Provisions pour risques et charges

La provision pour risques de 2 367 856 euros se décompose comme suit :

- 975 949 euros, dont 14 952 euros doté sur 2020, correspondant à la situation nette de la société Poclair Véhicules ;
- 1 391 907 euros, doté en 2020, correspondant à la différence entre la situation nette et la valeur des titres de la société Poclair POWERTRAIN India.

La société Poclair POWERTRAIN India est détenue majoritairement par Poclair POWERTRAIN France cependant POCLAIN SAS lui apporte son soutien financier, ce qui explique la provision des titres de la société Poclair POWERTRAIN India dans les comptes de POCLAIN SAS.

- La provision pour charges de 108 404 euros représente la provision pour engagement de retraite en complément des cotisations versées à la Compagnie Assurances Banque Populaire Vie.

4.7 Dettes financières

Néant sur 2020.

4.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent :

- les dettes fournisseurs pour 147 260 euros dont 30 504 euros de fournisseurs Groupe, 7 863 euros de fournisseurs divers et 108 893 euros de FNP.
- les dettes fiscales et sociales pour 879 590 euros dont 436 838 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

4.9 Dettes diverses

- les autres dettes sont de 4 735 406 euros sont constituées principalement de 4 461 451 euros de dettes d'intégration fiscale.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent pour l'essentiel :

- le chiffre d'affaires de 1 414 066 euros, généré principalement par les facturations aux filiales POCLAIN HYDRAULICS SAS et POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS au titre des conventions d'assistance.

5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 847 420 euros et comprennent principalement :

- les dépenses en prestations de services facturées par les filiales du Groupe, les honoraires nécessaires à l'activité de holding et autres charges pour 661 448 euros ;
- les impôts et taxes pour 87 146 euros, comprenant principalement 70 900 euros de taxe sur les salaires ;
- les frais de personnel de l'exercice, pour 563 100 euros ;
- charges sociales pour 310 410 ;
- les jetons de présence pour 215 510 euros ;
- les dotations d'exploitations pour 9 801 euros, concernant la dotation pour engagement retraite.

5.3 Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 8 284 292 euros et comprend :

- les dividendes perçus de POCLAIN HYDRAULICS SAS, soit 15 222 680 euros ;
- un produit net d'intérêts des financements et des comptes courants de 35 832 euros ;
- une charge nette pour provision pour dépréciation des titres de 6 974 220 euros.

5.4 Résultat exceptionnel

Néant sur 2020.

5.5 Impôts sur les bénéfices

Un produit d'impôt net de 1 475 160 euros est constaté, il correspond à une économie d'impôt lié à l'intégration fiscale.

Les Déficit Reportables du Groupe Fiscal au 31/12/2019 étant de 53 913 343 euros et le montant du déficit fiscal en 2020 étant de 4 127 622 euros, le solde des reports déficitaires du Groupe Fiscal au 31 décembre 2020 est donc de 58 040 965 euros.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Identité de la société consolidante

Identité de la tête de groupe établissant les états financiers :

POCLAIN SAS

Route de Compiègne 60410 VERBERIE

N° Siret 492401187

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège social de l'entité tête de groupe précitée ci-dessus.

6.2 Engagements financiers

Cautions solidaires :

- Emprunt obligataire de 35.000.000 € portant intérêt au taux de 3,60 % l'an et venant à échéance le 30 décembre 2022, émis par POCLAIN HYDRAULICS SAS et bénéficiant du cautionnement solidaire de POCLAIN SAS

Cautionnement solidaire en date du 8 janvier 2016 ;

- Emprunt obligataire de 5.000.000 € portant intérêt au taux de 4,00 % l'an et venant à échéance le 30 décembre 2024 émis par POCLAIN HYDRAULICS SAS et bénéficiant du cautionnement solidaire de POCLAIN SAS

Cautionnement solidaire en date du 8 janvier 2016

6.3 Parties liées

Aucune transaction significative et conclue à des conditions anormales de marché avec des parties liées n'est à signaler.

6.4 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif, susceptible d'être signalé, n'est survenu après la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

POCLAIN

Société par actions simplifiée au capital de 38.018.760 €
Siège social : Route de Compiègne - VERBERIE (Oise)
RCS COMPIEGNE 492 401 187
SIRET: 492 401 187 00017



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai, à 14 h 30 heures,

l'assemblée générale mixte de la société POCLAIN, société par actions simplifiée au capital de 38 018 760 € divisé en 316 823 actions, s'est tenue à huis clos. La convocation mentionnant les modalités particulières applicables à cette assemblée a été adressée le 6 mai 2021 à tous les actionnaires.

La décision de réunir l'assemblée sans participation physique des associés est motivée par la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et le respect des dispositions réglementaires en vigueur limitant ou interdisant les rassemblements collectifs, conformément à l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, prorogée par décret du 9 mars 2021.

Dans ces conditions, les associés ont été invités à participer à l'assemblée en votant par correspondance.

L'assemblée est présidée par M. Laurent BATAILLE en sa qualité de Président.

M. Jérôme BATAILLE et M. Guillaume BATAILLE sont désignés comme scrutateurs.

M. Alain LEPRINCE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après les votes par correspondance et les pouvoirs au président qui ont été enregistrés, que 241 924 actions sont représentées sur les 316 823 composant le capital social. Plus du quart du capital social étant représenté, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il constate également la convocation régulière et la présence de MM. les commissaires aux comptes.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A titre ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Comité d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de cet exercice et sur les conventions visées par les articles L.227-10 à L.227-11 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;

(...)

- Pouvoir en vue des formalités

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- L'arrêté de la feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- La copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- La copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes avec avis de réception,
- Le bilan et les comptes annuels et consolidés,
- Le rapport de gestion du comité d'administration,
- Le rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions,
- La liste des actionnaires.

L'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et, généralement, tous les documents qui, d'après la réglementation en vigueur, doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant la réunion.

Toutes les formalités légales et réglementaires préalables à la réunion de l'assemblée générale ont été effectuées.

Après présentation du rapport de gestion du comité d'administration, du rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites et lecture des rapports du commissaire aux comptes, le président répond aux questions qui ont été adressées par les actionnaires par écrit.

Puis le président donne lecture des résolutions et du résultat des votes par correspondance et pouvoirs au président.

A titre ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du rapport de gestion du Comité d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2020 et sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2020, du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion ;
- entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et de leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ;

approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9 326 107,92 €, les comptes consolidés arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 390 018 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à :	9 326 107,92 €
augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent soit.....	27 071 707,22 €
Soit un total de :	<u>36 397 815,14 €</u>
- A la réserve légale.....	0,00 €
- Aux actions à titre de dividendes.....	554 440,25 €
- Au report à nouveau le solde de :.....	<u>35 843 374,89 €</u>

Chaque action donnera droit à un dividende net de 1,75 € qui sera mis en paiement le lendemain de l'assemblée générale du 26 mai 2021. Cette distribution est éligible pour la totalité de son montant à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'assemblée prend acte du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%	DIVIDENDE PAR ACTION
2017	7 733 278,00 €	7 733 278,00 €	Néant	24,50 €
2018	8 174 033,40 €	8 174 033,40 €	Néant	25,80 €
2019	-----	-----	-----	-----

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et réglementaires de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

+==+==+

La séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

mazars

61, rue Henri Regnault La
Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr



2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA
DEFENSE CEDEX
France
Tél : +33 (0)1 55 68 86 66
Fax : +33 (0)1 55 68 86 60
www.kpmg.fr

POCLAIN S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. P.' or similar, written in a cursive style.

MAZARS SA
Société Anonyme
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE
92400 COURBEVOIE
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société Anonyme
Siege social : 2 avenue Gambetta LA DEFENSE 92066
COURBEVOIE
Capital de : 5 497 100 euros - RCS : Nanterre 775 726 417

POCLAIN S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 38 018 760 €

RCS : Compiègne B 492 401 187

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A la collectivité des Associés de la société POCLAIN S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société POCLAIN S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 54,1 M€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note 2.1 « Participations » de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principales comptables suivies et des estimations significatives retenues par votre société, nous avons vérifié leur caractère approprié, leurs modalités de mise en œuvre et leur correcte application, ainsi que les informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

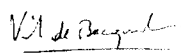
Fait à Paris La Défense, le 4 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes,

Mazars


Grégory DEROUET,
Associé

KPMG S.A.


Vincent de BECQUEVORT,
Associé

